

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte-rendu de la séance du 09 octobre 2017
Compte rendu des décisions du bureau prises dans le cadre de ses délégations

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR

- N° 2018-01 Désignation d'un secrétaire de séance M. DENIS
- N° 2018-02 Installation des délégués du SmageAa : Communauté de communes de Hauts de Flandre et Usan M. DENIS

PREVENTION DES INONDATIONS

- N° 2018-03 PAPI – CIC – DUP et DIG – demande de prorogation M. PRUVOST

MISE EN VALEUR DES MILIEUX

- N° 2018-04 Démontage de l'ancienne passerelle de Setques M. DESCHODT
- N° 2018-05 Plan de gestion 2018-2027 – Participation des riverains aux travaux M. DESCHODT
- N° 2018-06 Continuité écologique transversale – Ouve-Wirquin – Pisciculture de la Craionière - Extension des travaux M. DESCHODT
- N° 2018-07 Rétablissement de la continuité écologique de l'Aa et du Bléquin – Convention de travaux pour 3 sites. M. DESCHODT

AMELIORATION ET TRANSMISSION DES CONNAISSANCES

- N° 2018-08 Prospection mutualisée de ressources en eau potable - Suivi / maintenance de 5 stations limnimétriques M. DENIS

PERSONNEL

- N° 2018-09 Avancement - Ratio promus / promouvables 2018 M. DENIS
- N° 2018-10 Régime indemnitaire – Mise en place du RIFSEEP M. DENIS
- N° 2018-11 Modification du tableau des effectifs M. DENIS

FINANCES

- N° 2018-12 Débat d'orientation budgétaire 2018 M. DENIS

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES



SmageAa

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le

ID : 062-256204256-20180222-2018_1-DE

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 22 F2VRIER 2018

DELIBERATION 2018-02

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	
Abstention :	

Administration générale : Installation des délégués du SmageAa : Communauté de communes des Hauts de Flandre et USAN

Rapporteur : Monsieur DENIS

- L'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord a adressé au SmageAa la liste de ses représentants à savoir :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
USAN	
Monsieur Christian DELASSUS Madame Marie-André BECKAERT	Monsieur Jérôme VERMERSCH Madame Sandrine KEIGNAERT

- La Communauté de communes de Hauts de Flandre a adressé au SmageAa la liste de ses nouveaux représentants suppléants à savoir :

MEMBRES SUPPLEANTS
CCHF
Monsieur Régis VERBEKE Monsieur Jean-Pierre BAUDENS

Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical installe les délégués dans leur fonction.

Certifié exécutoire

A compter du
Le Président,

01 MARS 2018

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS



SmageAa

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le



ID : 062-256204256-20180222-2018_1-DE

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2018**

A 19h00 à Esquerdes

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes d'Esquerdes, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, Président
Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,
Messieurs Jean-Pierre LECLERCQ, Michel PREVOST, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART,
Bernard HIBON, délégués titulaires,
Mesdames Daisy COUSIN, Marie-André BECKAERT, déléguées titulaires,
Messieurs Régis VERBEKE, Jean-Pierre BAUDENS délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, vice-président
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard HIBON, délégué titulaire
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LECLERCQ, délégué titulaire

Membres suppléants siégeant

Messieurs Régis VERBEKE et Jean-Pierre BAUDENS

Absents excusés

Messieurs Jean-Claude DISSAUX, Bertrand PETIT, Dominique MARQUIS, Julien DELANNOY, Rachid BEN AMOR, Patrick BEDAGUE, Alexandre SANNIER, Christian DELASSUS, Jean-Michel BOUHIN.

Le nombre de votants présents était de : 13

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de : 16

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.



SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et l'

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le

20

Berser
Levrault

ID : 062-256204256-20180222-2018_2-DE

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

DELIBERATION 2018-03

Prévention des inondations : PAPI – CIC – DUP et DIG – demande de prorogation

Rapporteur : Monsieur PRUVOST

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	
Abstention :	

Précédentes délibérations : 20/06/2012 et 15/12/2011

Par arrêté du 10 juillet 2013, le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues de l'Aa et de ses affluents a été déclaré d'utilité publique. Depuis, 2 ouvrages ont été construits mais les 8 autres ouvrages n'ont pas encore pu être créés car la maîtrise foncière n'est pas complète.

Le programme, lui, reste inchangé.

A ce jour,

- des acquisitions amiables avec des propriétaires sont encore en cours (parcelles AI 257-258 sis à Saint-Martin-d'Hardinghem, parcelle A 797 sis à Bléquin et parcelle A 700 sis à Affringues) car les successions ne sont pas encore réglées,
- une ordonnance d'expropriation complémentaire pour les parcelles AE 79 sis à Merck-Saint-Liévin et C 342 sis à Seninghem a été demandée auprès de Monsieur le Juge de l'expropriation, elle n'a pas encore été rendue,
- de nombreuses procédures judiciaires du prix devant Monsieur le Juge de l'Expropriation ont donné lieu à des jugements datés du 16 octobre 2017 et les paiements n'ont pas encore eu lieu,
- une procédure judiciaire du prix devant le Monsieur le Juge de l'Expropriation a fait l'objet d'une audience le 21 novembre 2017 et le jugement a été rendu récemment (29/01/18), il s'agit de la parcelle A 668 sis à Verchocq.

Le programme est aujourd'hui évalué à 9 573 577 €HT (résultat des consultations pour partie et montant PRO), soit très légèrement au-dessus des 9 280 218 €HT (hors mesures compensatoires) présentés dans les dossiers réglementaires de janvier 2012, pour un programme identique.

Pour ces diverses raisons, il apparaît nécessaire de solliciter la prorogation de la déclaration d'utilité publique du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues.

De même, le programme a été déclaré d'intérêt général le 5 novembre 2013. La prorogation de cette déclaration pourrait s'avérer nécessaire pour mener à bien le projet tel qu'il était envisagé dans la demande initiale.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical autorise le Président à solliciter auprès du Préfet du Pas de Calais la prorogation de la déclaration d'utilité publique, ainsi que la prorogation de la déclaration d'intérêt général.

Certifié exécutoire

A compter du
Le Président,

01 MARS 2018

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS



**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2018**

A 19h00 à Esquerdes

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes d'Esquerdes, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, Président
Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,
Messieurs Jean-Pierre LECLERCQ, Michel PREVOST, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART,
Bernard HIBON, délégués titulaires,
Mesdames Daisy COUSIN, Marie-André BECKAERT, déléguées titulaires,
Messieurs Régis VERBEKE, Jean-Pierre BAUDENS délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, vice-président
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard HIBON, délégué titulaire
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LECLERCQ, délégué titulaire

Membres suppléants siégeant

Messieurs Régis VERBEKE et Jean-Pierre BAUDENS

Absents excusés

Messieurs Jean-Claude DISSAUX, Bertrand PETIT, Dominique MARQUIS, Julien DELANNOY, Rachid BEN AMOR, Patrick BEDAGUE, Alexandre SANNIER, Christian DELASSUS, Jean-Michel BOUHIN.

Le nombre de votants présents était de : 13

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de : 16

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

DELIBERATION 2018-04

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	
Abstention :	

Mise en valeur des milieux : Démontage de l'ancienne passerelle de Setques

Rapporteur : Monsieur DESCHODT

Dans le cadre de ses missions d'entretien du cours d'eau, le SmageAa doit nettoyer régulièrement la structure d'une ancienne passerelle située à Setques dans le marais de Lumbres-Setques.

Cette passerelle n'a plus d'utilité. En rive droite, son accès se fait par une pâture privée. En rive gauche, son accès est dans le jardin d'un particulier. De plus elle ne possède plus de platelage.

Cependant sa superstructure métallique retient facilement les embâcles en crue. De plus, la partie basse de la superstructure est un élément dangereux pour la pratique du canoë kayak dans le marais de Lumbres-Setques.

Au cours de l'automne 2017 le SmageAa a rencontré les riverains qui se sont montrés d'accord pour procéder à son retrait.

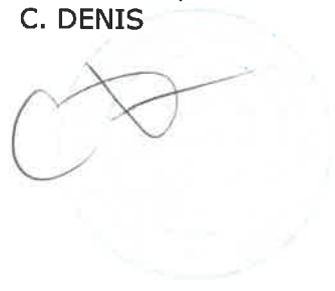
Le coût de l'opération est estimé à 2000 €TTC. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie participera à hauteur de 80% du coût des travaux.

- Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical autorise le président à :
- signer les conventions avec les propriétaires du site,
 - inscrire les crédits et engager les dépenses au budget primitif 2018

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président, **01 MARS 2018**



pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





SmageAa

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le



ID : 062-256204256-20180222-2018_3-DE

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2018**

A 19h00 à Esquerdes

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes d'Esquerdes, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, Président

Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,

Messieurs Jean-Pierre LECLERCQ, Michel PREVOST, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART, Bernard HIBON, délégués titulaires,

Mesdames Daisy COUSIN, Marie-André BECKAERT, déléguées titulaires,

Messieurs Régis VERBEKE, Jean-Pierre BAUDENS délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, vice-président

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard HIBON, délégué titulaire

Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LECLERCQ, délégué titulaire

Membres suppléants siégeant

Messieurs Régis VERBEKE et Jean-Pierre BAUDENS

Absents excusés

Messieurs Jean-Claude DISSAUX, Bertrand PETIT, Dominique MARQUIS, Julien DELANNOY, Rachid BEN AMOR, Patrick BEDAGUE, Alexandre SANNIER, Christian DELASSUS, Jean-Michel BOUHIN.

Le nombre de votants présents était de : 13

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de : 16

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

DELIBERATION 2018-05

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	
Abstention :	

Mise en valeur des milieux : Plan de gestion
2018-2027 – Participation des riverains aux travaux

Rapporteur : Monsieur DESCHODT

Dans le cadre du lancement du nouveau plan de gestion de l'Aa et de ses affluents, et de son programme de restauration des berges et de protection rapprochée du cours d'eau, il est nécessaire de fixer le coût de la participation des riverains.

Ce programme d'aménagement est financé en grande partie par l'Agence de l'eau Artois-Picardie (80%) et partiellement par le SmageAa (10%).

Il est proposé de demander une participation aux propriétaires, souhaitant faire des travaux, de l'ordre de 10% du coût des aménagements.

Ces aménagements peuvent être (€TTC):

- La mise en place de clôture barbelée pour un coût de 8,3 €/ml soit 0,83 €/ml de participation.
- La mise en place de clôture électrique pour un coût de 6 €/ml soit 0,6€/ml de participation.
- La mise en place d'abreuvoir pour un coût de 750 € soit 75 € de participation.
- La mise en place d'une buvette pour un coût de 450 € soit 45 € de participation.
- La mise en place d'un passage à gué pour un coût de 1500 € soit 150 € de participation.
- La réalisation de protection de berge en technique végétale pour un coût de 100 €/ml soit 10 €/ml de participation.
- Autres aménagements non listés sur la même base.

Ces tarifs sont valables sur la durée du plan de gestion et peuvent être révisés par délibération.

Pour les exploitants agricoles, cette participation de 10% peut être remplacée par de la prestation de service (participation aux travaux, mise à disposition de matériel de transport ou de terrassement, prêt de matériel de l'agriculteur ou de la CUMA).

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical valide ce principe de participation des riverains aux travaux d'aménagement et de l'acter dans les conventions de travaux.

Certifié exécutoire

A compter du

Le Président, 01 MARS 2018



pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





SmageAa

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le



ID : 062-256204256-20180222-2018_4-DE

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2018**

A 19h00 à Esquerdes

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes d'Esquerdes, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, Président
Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,
Messieurs Jean-Pierre LECLERCQ, Michel PREVOST, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART,
Bernard HIBON, délégués titulaires,
Mesdames Daisy COUSIN, Marie-André BECKAERT, déléguées titulaires,
Messieurs Régis VERBEKE, Jean-Pierre BAUDENS délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, vice-président
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard HIBON, délégué titulaire
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LECLERCQ, délégué titulaire

Membres suppléants siégeant

Messieurs Régis VERBEKE et Jean-Pierre BAUDENS

Absents excusés

Messieurs Jean-Claude DISSAUX, Bertrand PETIT, Dominique MARQUIS, Julien DELANNOY, Rachid BEN AMOR, Patrick BEDAGUE, Alexandre SANNIER, Christian DELASSUS, Jean-Michel BOUHIN.

Le nombre de votants présents était de : 13

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de : 16

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

DELIBERATION 2018-06

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	
Abstention :	

Mise en valeur des milieux : Continuité écologique transversale – Ouve-Wirquin – Pisciculture de la Craionière - Extension des travaux

Rapporteur : Monsieur DESCHODT

Précédente délibération : 2016-02 Continuité écologique transversale – Ouve-Wirquin – Pisciculture de la Craionière

Dans le cadre du projet de restauration de la continuité écologique transversale de l'ancienne pisciculture de la Craionière de Ouve-Wirquin, le bureau d'étude AQUATEC et l'animateur du SmageAa ont travaillé sur la partie amont du site appartenant à la Commune de Ouve-Wirquin et à Mme DECROIX.

Ces propriétaires ont été associés aux études et, aux vues des propositions techniques, souhaitent intégrer la démarche de restauration de leur terrain à l'état originel ou leur transformation en zones humides de fond de vallée.

Le projet passerait donc d'une restauration de 3 000 m² de zone humide à une restauration de 13 500 m². Le coût de conception de ce projet n'est pas modifié.

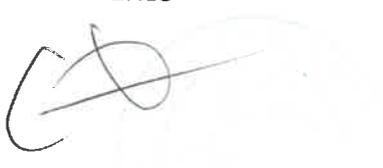
Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical autorise le président à

- signer les conventions, et ses avenants éventuels, avec les propriétaires des parcelles.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président, 01 MARS 2018



pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





SmageAa

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le



ID : 062-256204256-20180222-2018_6-DE

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2018**

A 19h00 à Esquerdes

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes d'Esquerdes, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, Président
Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,
Messieurs Jean-Pierre LECLERCQ, Michel PREVOST, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART,
Bernard HIBON, délégués titulaires,
Mesdames Daisy COUSIN, Marie-André BECKAERT, déléguées titulaires,
Messieurs Régis VERBEKE, Jean-Pierre BAUDENS délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, vice-président
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard HIBON, délégué titulaire
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LECLERCQ, délégué titulaire

Membres suppléants siégeant

Messieurs Régis VERBEKE et Jean-Pierre BAUDENS

Absents excusés

Messieurs Jean-Claude DISSAUX, Bertrand PETIT, Dominique MARQUIS, Julien DELANNOY, Rachid BEN AMOR, Patrick BEDAGUE, Alexandre SANNIER, Christian DELASSUS, Jean-Michel BOUHIN.

Le nombre de votants présents était de : 13

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de : 16

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

DELIBERATION 2018-07

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	
Abstention :	

Mise en valeur des milieux : Rétablissement de la continuité écologique de l'Aa et du Bléquin – Convention de travaux pour 3 sites.

Rapporteur : Monsieur DESCHODT

Précédente délibération : 2014-34 - Continuité écologique – Accompagnement des propriétaires d'ouvrages hydrauliques classés en listes 1 et 2 – Phase Conception

Les ouvrages, seuil de Gondardennes sur l'Aa, Moulin Prudhomme et Foulon sur le Bléquin, ont été diagnostiqués comme infranchissables lors de l'étude préalable, et des solutions ont été apportées au stade Esquisse. Par la suite une étude de conception a été réalisée pour définir les travaux nécessaires pour restaurer la continuité écologique, cette phase Conception couvrant les études nécessaires aux travaux et les procédures nécessaires jusqu'à l'obtention des autorisations administratives de travaux (Dossier Loi sur l'eau).

Pour ces sites, les solutions proposées par le SmageAa et le comité de pilotage suite aux avant projets sont :

- L'arasement du seuil de GONDARDENNES, à Wizernes
- L'arasement et la création d'une plateforme sur l'ancien déversoir pour le moulin PRUDHOMME, à Lumbres
- Le retrait des vantelleries et la mise en place de fausses vannes pour le Moulin FOULON, à Lumbres

Le coût des travaux est estimé à 75 000 €HT. Ces travaux pourraient être réalisés au cours de l'été 2018.

L'opération serait intégralement financée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie (à hauteur de 50 %) et par le FEDER (à hauteur de 50 %).

Afin de poursuivre l'opération, il est nécessaire de conventionner, avec les propriétaires des ouvrages, la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation au SmageAa.

La trame générale de ces conventions est jointe en annexe.

Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à

- signer les conventions avec les propriétaires des sites,
- inscrire les crédits et engager les dépenses au budget primitif 2018

Certifié exécutoire

A compter du

Le Président, 01 MARS 2018



pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





SmageAa

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le



ID : 062-256204256-20180222-2018_7-DE

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2018**

A 19h00 à Esquerdes

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes d'Esquerdes, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, Président
Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,
Messieurs Jean-Pierre LECLERCQ, Michel PREVOST, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART,
Bernard HIBON, délégués titulaires,
Mesdames Daisy COUSIN, Marie-André BECKAERT, déléguées titulaires,
Messieurs Régis VERBEKE, Jean-Pierre BAUDENS délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, vice-président
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard HIBON, délégué titulaire
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LECLERCQ, délégué titulaire

Membres suppléants siégeant

Messieurs Régis VERBEKE et Jean-Pierre BAUDENS

Absents excusés

Messieurs Jean-Claude DISSAUX, Bertrand PETIT, Dominique MARQUIS, Julien DELANNOY, Rachid BEN AMOR, Patrick BEDAGUE, Alexandre SANNIER, Christian DELASSUS, Jean-Michel BOUHIN.

Le nombre de votants présents était de : 13

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de : 16

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

DELIBERATION 2018-08

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	
Abstention :	

Amélioration et transmission des connaissances : Prospection mutualisée de ressources en eau potable - Suivi / maintenance de 5 stations limnimétriques

Rapporteur : M. DENIS

Précédente délibération : 08/06/2105

Dans le cadre des études sur la ressource en eau, des suivis hydrologiques de l'Aa et du ruisseau d'Acquin ont été réalisés depuis 2014.

Ces données viennent s'ajouter à celles existantes et ont pour objectif d'apporter les éléments manquants pour l'évaluation de l'impact potentiel des futurs points de prélèvement et d'assurer un suivi cohérent des niveaux des cours d'eau.

Afin d'assurer une continuité de ces suivis dans l'attente d'une organisation du territoire sur le sujet, il est proposé que le SmageAa maintienne les 5 stations limnimétriques employées depuis 2014.

La prestation sera assurée par l'entreprise OTECH dans la continuité des 3 dernières années.

Budget sur 3 ans :

Prestation de suivi / maintenance de 5 stations limnimétriques sur l'Aa et le Ruisseau d'Acquin :	7 800 €HT
Maintenance, entretien et étalonnage :	1 570 €TTC
TOTAL	9 370 €TTC

Plan de financement prévisionnel :

Le financement de cette étude est basé sur la même répartition que l'étude précédente et est totalement financée par les structures partenaires :

Financements		€
Agence de l'Eau	50%	4 685,00
SED	28%	2 623,60
CAPSO	11%	1 030,70
Noreade	11%	1 030,70
Total		9 370,00

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical autorise le Président à :

- ▶ lancer cette prestation et à engager les dépenses afférentes,
- ▶ signer tout document nécessaire,
- ▶ faire la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et tout autre financeur, et à signer les pièces afférentes
- ▶ à inscrire et engager les dépenses prévues au Budget Primitif 2018 et suivants.

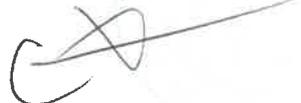
Certifié exécutoire

A compter du
Le Président

01 MARS 2018



pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS





SmageAa

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le



ID : 062-256204256-20180222-2018_8-DE

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2018**

A 19h00 à Esquerdes

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes d'Esquerdes, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, Président

Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,
Messieurs Jean-Pierre LECLERCQ, Michel PREVOST, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART,
Bernard HIBON, délégués titulaires,

Mesdames Daisy COUSIN, Marie-André BECKAERT, déléguées titulaires,

Messieurs Régis VERBEKE, Jean-Pierre BAUDENS délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, vice-président

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard HIBON, délégué titulaire

Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LECLERCQ, délégué titulaire

Membres suppléants siégeant

Messieurs Régis VERBEKE et Jean-Pierre BAUDENS

Absents excusés

Messieurs Jean-Claude DISSAUX, Bertrand PETIT, Dominique MARQUIS, Julien DELANNOY, Rachid BEN AMOR, Patrick BEDAGUE, Alexandre SANNIER, Christian DELASSUS, Jean-Michel BOUHIN.

Le nombre de votants présents était de : 13

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de : 16

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.



SmageAa

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le

2018/



ID : 062-256204256-20180222-2018_12-DE

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

DELIBERATION 2018-12

FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2018

Rapporteur : M. DENIS

Vote	
Présents ou représentés :	16
Pour :	16
Contre :	
Abstention :	

Etape incontournable dans les communes de plus de 3500 habitants et les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ▶ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif,
- ▶ d'être informée sur l'évolution de la situation financière du SmageAa.

Il donne également aux élus, la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical approuve le débat d'orientation budgétaire 2018.

Certifié exécutoire

A compter du

Le Président,

01 MARS 2018

pour extrait conforme

le Président,

C. DENIS



**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2018**

A 19h00 à Esquerdes

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes d'Esquerdes, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, Président
Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,
Messieurs Jean-Pierre LECLERCQ, Michel PREVOST, José BOUFFART, Jean-Luc HOCHART,
Bernard HIBON, délégués titulaires,
Mesdames Daisy COUSIN, Marie-André BECKAERT, déléguées titulaires,
Messieurs Régis VERBEKE, Jean-Pierre BAUDENS délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Bertrand PRUVOST, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, vice-président
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard HIBON, délégué titulaire
Monsieur Alain MASSEZ, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LECLERCQ, délégué titulaire

Membres suppléants siégeant

Messieurs Régis VERBEKE et Jean-Pierre BAUDENS

Absents excusés

Messieurs Jean-Claude DISSAUX, Bertrand PETIT, Dominique MARQUIS, Julien DELANNOY, Rachid BEN AMOR, Patrick BEDAGUE, Alexandre SANNIER, Christian DELASSUS, Jean-Michel BOUHIN.

Le nombre de votants présents était de : 13

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de : 16

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.



SmageAa

Envoyé en préfecture le 01/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le



ID : 062-256204256-20180222-2018_12-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

En 2017, les orientations débattues fin 2016 se sont vues concrétiser ; et notamment le SmageAa a développé ses missions en reprenant les animations pédagogiques de la Maison du Papier.

Au niveau des travaux, une première zone humide a été restaurée en fond de vallée, un second champ d'inondation contrôlé a été finalisé, la continuité écologique a été rétablie sur un site en aval du Bléquin, les travaux d'hydraulique douce se poursuivent en tête de bassin versant, la découverte archéologique a été qualifiée d'exceptionnelle et a nécessité de nouveaux travaux ...

Et en parallèle, la recherche de l'amélioration des connaissances se poursuit : enquête sociologique sur le vécu des inondations dans le marais, lancement de la campagne d'analyse physico-chimique de l'eau dans le marais, inventaire des ouvrages de rétention des eaux...

Enfin, nous avons mutualisé nos réflexions sur la mise en œuvre de la GEMAPI à l'échelle de nos bassins versants avec le SYMVAHEM.

SITUATION DES FINANCES AU TERME DU BUDGET 2017

Les résultats de l'année 2017 ne sont pas au stade définitif à ce jour.

Cependant, les résultats provisoires sont les suivants :

► **Section de fonctionnement – résultat : + 97 711,31 €**

- Dépenses : 956 244,34 € (2016 : 906 828,75 €)
- Recettes : 1 053 955,65 € (2016 : 862 841,39 €)

► **Section d'investissement (hors restes à réaliser) – résultat : - 656 322,63 €**

- Dépenses : 1 452 320,15 € (2016 : 1 190 953,20 €)
- Recettes : 795 997,52 € (2016 : 905 539,57 €)

Les restes à réaliser 2017 sont de 534 315,09 € en dépenses et 601 097,68 € en recettes

Pour rappel, le résultat de clôture de l'exercice 2016 était de + 576 676,68 €.

Le résultat de clôture 2017 devrait être en déficit de - 79 645,95 € (hors restes à réaliser)

Une ligne de trésorerie de 400 000 € a été contractée en 2017 pour faire face aux besoins de trésorerie ponctuels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES GENERALES

L'année 2017 fut marquée par la reprise des animations pédagogiques de la maison du papier depuis le 1^{er} juillet.

En 2017, les dépenses de fonctionnement comprennent :

- les charges de personnel (*salaires, cotisations, assurance statutaire, cnas*) : 526 902 €
- les indemnités aux élus : 30 975 €
- le fonctionnement courant du SmageAa (loyer, électricité, carburant,...) : 52 000 €
- les outils de communication : 11 700 €
- les dépenses spécifiques aux opérations du SmageAa
 - o plan d'entretien (*hors masse salariale*) : 27 186 €
 - o restauration des habitats aquatiques (*hors masse salariale*) : 22 445 €
 - o restauration de la continuité écologique, zones humides : 63 684 €
 - o culture du risque : 51 482 €

- o champs d'inondation contrôlée : 39 815 €
- o étude GEMAPI : 30 450 €
- o animations de la Maison du papier (*hors masse salariale*) : 1 167 €
- o qualité du marais : 21 834 €

Dépenses de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de fonctionnement	826 136 €	855 758 €	830 214 €	832 041 €	906 828 €	895 864 €
Evolution depuis n-1	+ 4 %	+ 3,5 %	- 2,98 %	+ 0,22 %	+ 8,98%	- 1,20%

L'EQUIPE - CHARGES DE PERSONNEL

Le 1^{er} juillet 2017 le SmageAa a repris dans ses effectifs les 2 animatrices de la Maison du Papier.

En outre, le SmageAa, sur 2017, a fait appel à :

- 3 contractuels de droit public en remplacement d'agents indisponibles (pour raison de santé),
- 1 contractuel de droit public pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,
- 3 stagiaires enseignement.

Les charges de personnel ont augmenté en 2017 du fait :

- de l'embauche des 2 animatrices de la Maison du Papier à mi-temps
- de la mise en application du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels (P.P.C.R) par catégorie (A.B.C) et par cadre d'emploi dans la fonction publique territoriale ayant porté sur 3 points essentiels :
 - o la refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices bruts et majorés – *tous les agents fonctionnaires du SmageAa concernés*
 - o la création d'une cadence unique d'avancement d'échelon et la suppression de l'avancement d'échelon l'ancienneté minimale ou maximale - *tous les agents fonctionnaires du SmageAa concernés*
 - o la réorganisation des carrières à compter du 01/01/2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories B et C – *9 agents concernés*

RECETTES

Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- des participations des collectivités adhérentes
- des subventions de fonctionnement demandées par opération
- les recettes de l'accueil de groupes (animation Maison du Papier)

Les participations des collectivités ont été augmentées de 4 % en 2017 et ont pris en compte l'animation pédagogique de la Maison du Papier portée par le SmageAa à compter de juillet 2017. Elles s'élèvent au total à 716 660 €.

En 2017, les recettes de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

- EPCI adhérents : 69 %
- Agence de l'eau Artois Picardie : 17,6 %
- Etat : 7,57 %
- Conseil Départemental du Pas-de-Calais : 2,40 %
- Région Hauts de France : 1,60 %
- Assurance statutaire : 0,34 %
- Caisse des dépôts (supplément familial) : 0,60 %
- Animations pédagogiques : 0,60%
- Autres (remboursement sinistres...) : 0,29 %

Recettes de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	839 468 €	867 139 €	876 296 €	917 876 €	862 841 €	1 053 955 €
Evolution depuis n-1	+ 13,5 %	+ 9 %	+ 1,05 %	+ 4,74 %	- 5,99 %	+ 22 %

La hausse conséquente des recettes en 2017 s'explique par l'encaissement sur l'exercice 2017 de recettes attendues et non perçues en 2016.

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement :

- les champs d'inondation contrôlée : 1 065 664,99 €
- la restauration de zones humides : 75 763 €
- l'hydraulique douce : 68 240 €
- les désordres hydrauliques locaux : 61 268 €
- la ressource en eau : 37 956 €
- la restauration de la continuité écologique: 20 858 €

Dépenses d'investissement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses d'investissement	177 090 €	798 130 €	828 937 €	1 774 841 €	1 190 953 €	1 452 320 €
Evolution depuis n-1	- 28 %	+ 350 %	+ 3,85%	+ 114 %	- 32 %	+ 21%

RECETTES

En 2017, les recettes d'investissement comprennent notamment des subventions :

- champs d'inondation Contrôlée : 317 352 €
- restauration de la continuité écologique: 127 087 €
- FCTVA : 80 523 €
- désordres hydrauliques locaux : 78 154 €
- hydraulique douce : 63 264 €
- ressource en eau : 7 893 €

A la recette 2017, il faut ajouter **576 676,68 € en réserve**.

Recettes d'investissement

	2012	2013	2014 ¹	2015 ²	2016	2017
Recettes d'investissement	258 878 €	352 455 €	641 099 €	2 072 316 €	905 539 €	795 997 €
Evolution depuis n-1	-32 %	+ 36 %	+ 81 %	+ 223%	- 56 %	- 12 %

Le SmageAa n'a **pas de dette en cours**. Une ligne de trésorerie de 400 000 € a été contractée en septembre 2017.

¹ L'exercice 2014 fut concerné par l'encaissement d'une forte part des préleveurs au projet de ressource en eau, ainsi que par les subventions perçues pour le projet de restauration écologique sur l'ouvrage du Rietz Vilain à Fauquemburgues.

² Les recettes et dépenses d'investissement ont fortement augmenté en 2015, suite à un réajustement comptable en équilibre (nouvelles imputations) des projets menés pour le compte de tiers (restauration de la continuité écologique et désordres hydrauliques locaux).

PERSPECTIVES 2018

Les deux prochaines années correspondent à la fin de la période du PAPI, des investissements très lourds y sont prévus, mais le SmageAa est préparé financièrement à faire face à ces dépenses.

En parallèle, les missions se poursuivent avec une diversité d'actions dont parfois les maitrises d'ouvrages pourront être clarifiées dans le cadre d'une bonne répartition des compétences entre les collectivités, notamment de la compétence GEMAPI.

PREVENTION DES INONDATIONS

Pour le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues, il reste huit sites à aménager jusqu'à la fin du PAPI, soit en 2018 et 2019. Vu l'avancement de la maîtrise foncière, deux sites seront aménagés a minima. Trois autres sites pourraient être aménagés en compléments car les marchés sont attribués.

Sur le territoire de la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois, les ouvrages de régulation complémentaires sur les versants devraient pouvoir être réalisés (maîtrise d'ouvrage déléguée de la CCHPM au SmageAa).

De la même façon, le début des travaux de protection du centre-ville de Blendecques devrait pouvoir avoir lieu cette année 2018 (maîtrise d'ouvrage déléguée de la CAPSO au SmageAa).

Sur le volet "hydraulique douce", les travaux se poursuivent sur le territoire de la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois (maîtrise d'ouvrage déléguée de la CCHPM au SmageAa) et ils commenceront sur celui de la Communauté de communes du Pays de Lumbres (maîtrise d'ouvrage déléguée de la CCPL au SmageAa). Sur le territoire du canton de Fauquembergues, les négociations se poursuivent avec propriétaires et exploitants, par l'intervention de la Chambre d'Agriculture (partenariat), en vue du dépôt des dossiers réglementaires (maîtrise d'ouvrage déléguée de la CAPSO au SmageAa).

Pour les ouvrages de réduction de la vulnérabilité du bâti, l'animation sera renforcée sur les secteurs CAPSO et CCPL en vue de fournir le matériel adéquat aux habitations les plus vulnérables.

Le SmageAa oriente ses actions de sensibilisation au risque cette année à destination des collèges. De plus, une animation sera ajoutée sur ce thème dans le catalogue des animations pédagogiques à la Maison du Papier.

Les engagements pluriannuels sont prévus au PAPI révisé en 2015. S'y ajoutent les opérations d'hydraulique douce qui sont réalisées sous mandat pour le compte des intercommunalités.

Prospective inondation	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	549 784,64	325 894,65	223 497,78	220 115,50	222 785,44
Dépenses d'investissement	8 776 611,79	11 916 123,77	215 500,00	54 500,00	-
Recettes de fonctionnement	150 746,51	72 493,27	9 528,56	9 719,13	9 913,51
Recettes d'investissement	6 129 149,09	9 825 247,35	215 500,00	54 500,00	-

Comme envisagé précédemment, les lourds investissements prévus au PAPI nécessiteront :

- d'une part la contractualisation d'un ou des emprunt(s) pour financer le reste à charge de la collectivité ou de prêts relais pour soulager la trésorerie,
- et d'autre part l'augmentation des participations des intercommunalités de 4 % par an pendant la durée du PAPI.

Par ailleurs, la recherche de financement extérieure est exhaustive.

GESTION DES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

Le nouveau plan de gestion de l'Aa rivière et de ses affluents devrait être déclaré d'intérêt général avant l'été. L'équipe d'entretien de rivière poursuit la mise en œuvre du volet "plan d'entretien", ainsi que les opérations de restauration des habitats qui sont négociées avec les propriétaires et exploitants intéressés.

Par ailleurs, des travaux de rétablissement de la continuité écologique seront menés sur trois petits ouvrages et une nouvelle zone humide sera restauré sur un ancien site de pisciculture.

Prospective milieux	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	357 059,91	278 356,21	282 773,77	287 279,13	291 874,02
Dépenses d'investissement	692 445,32	453 123,20	453 167,05	133 211,55	453 256,73
Recettes de fonctionnement	300 434,08	144 360,67	145 428,29	146 517,25	147 628,00
Recettes d'investissement	766 911,88	360 000,00	360 000,00	80 000,00	360 000,00

Les opérations menées sur ce volet sont financées grâce à une forte intervention des partenaires institutionnels. Le reste à charge pour le SmageAa est financé par les participations des collectivités adhérentes.

En termes de fonctionnement, 2018 serait la dernière année au cours de laquelle le Département du Pas-de-Calais participerait au financement (entre 15 et 20 % de la dépense réelle). Pour des missions équivalentes, il sera donc nécessaire d'augmenter la part de financement par les collectivités adhérentes.

Pour la continuité écologique et la restauration des zones humides, ces financements extérieurs peuvent atteindre 100 %. Dans le cas où ce taux ne serait pas atteint, un étalement dans le temps des opérations les plus lourdes sera prévu afin de ne pas dépasser les capacités financières du SmageAa (une opération par an de restauration de la continuité écologique jusqu'en 2020 puis un an sur deux, une opération par an pour la résorption de friches de pisciculture ou restauration de zones humides).

AMELIORATION ET TRANSMISSION DES CONNAISSANCES

A ce jour, le planning des réservations des animations pédagogiques à la Maison du Papier se remplit sur un volume très similaire aux précédentes années au Parc naturel régional. Il n'y a donc pas eu de défection suite au changement de porteur ou aux annonces malencontreuses dans la presse. L'objectif est de faire réaugmenter ce volume de réservation à son niveau optimal (objectif de 300 animations par an) à l'horizon 2019, soit très rapidement. En parallèle, l'offre du catalogue d'animation sera renouvelée, orientée vers les enjeux du SAGE, dans une perspective plus lointaine.

Sur la prospection mutualisée de ressource en eau potable, le SmageAa ne porte plus que le suivi hydrologique du cours d'eau, de façon transitoire, dans l'attente de la définition de la structure d'exploitation. Du point de vue budgétaire, cette opération toujours est entièrement financée, par l'Agence de l'eau et par les préleveurs d'eau.

Enfin, l'analyse physicochimique de l'eau du marais audomarois entrera dans sa deuxième année. Cette étude doit durer 3 ans. Elle bénéficie de financement à 50 % par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Le SmageAa poursuit bien sûr l'animation de la Commission Locale de l'eau de l'Audomarois (poste financé à 70 % par l'Agence de l'Eau).

Prospective Connaissances	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	118 406,44	119 601,07	121 380,56	123 195,59	125 046,89
Dépenses d'investissement	4 170,00	-	-	-	-
Recettes de fonctionnement	77 438,33	84 970,00	86 369,40	87 796,79	89 252,72
Recettes d'investissement	6 267,82	-	-	-	-

Enfin, l'étude menée avec le SYMVAHEM sur l'organisation de la compétence GEMAPI dans l'Audomarois doit aboutir avant l'été à l'adaptation des statuts du SmageAa et du SYMVAHEM à la nouvelle répartition des compétences.

L'ÉQUIPE - CHARGES DE PERSONNEL

Depuis sa création en 2004, l'équipe du SmageAa s'est étoffée en fonction des missions qui lui ont progressivement été confiées.

L'équipe est aujourd'hui constituée de 14 agents :

- 13 fonctionnaires titulaires de la fonction publique,
 - o 1 agent de la filière administrative
 - o 11 agents de la filière technique (dont 1 agent à temps non complet 2h30 hebdomadaire)
 - o 2 agents de la filière animation à mi-temps annualité
- 1 fonctionnaire stagiaire de la fonction publique, filière technique, titularisable en 2019.

Les agents travaillent 39 heures par semaine avec 21 jours de RTT pour un temps plein. Ils bénéficient :

- d'un régime indemnitaire,
- de titres restaurant (valeur 7 € au 1^{er} janvier 2017 / pris en charge à 50 % par la collectivité),
- de l'adhésion de la collectivité au CNAS,
- d'une participation à la garantie maintien de salaire et à leur complémentaire santé auprès des organismes agréés (25 €/mois maxi pour le risque santé et 30 €/mois pour le risque prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2017).

Les charges de personnel se décomposent comme suit

	2017	2018
Traitement indiciaire	232 177 €	236 000 €
NBI	1 541 €	1 600 €
Régime indemnitaire	98 474 €	98 500 €
CNAS	2 994 €	2 870 €

Notons que les indemnités d'astreinte (astreinte d'observation pendant la période à risque d'inondation) représentent environ 1 500 € dans le budget du régime indemnitaire, pour 6 agents concernés.

9 des 11 postes des agents de la filière technique bénéficient de financements extérieurs de fonctionnement :

- Agence de l'Eau et Conseil départemental 62 pour l'équipe rivière,
- Agence de l'Eau pour les postes d'animatrice de la CLE, d'animateur de bassin versant (= animateur agricole partiellement), et animateur continuité écologique (= technicien de rivière)
- Etat pour les postes du PAPI : chargé de mission hydraulique, technicienne risque inondation, animateur agricole partiellement

PERSPECTIVES BUDGETAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2018, les besoins courants devraient évoluer légèrement, notamment du fait de l'installation dans des locaux plus adaptés prévue en milieu d'année.

Les charges de personnel évolueront de même, en tenant compte de l'évolution des charges patronales, des avancements des agents et de l'animation pédagogique sur un exercice budgétaire complet. Il est également prévu le recrutement d'un stagiaire rémunéré sur l'année 2018.

Les frais d'études se poursuivront notamment en lien avec les projets de restauration de la continuité écologique et des zones humides, de suivi de la qualité des eaux du marais et de la faisabilité d'un système d'alerte dans le cadre du PAPI.

D'autres frais d'enquête publique seront engagés (plan de gestion de cours d'eau, hydraulique douce).

Pour les champs d'inondation contrôlée, les impôts fonciers s'ajoutent maintenant aux dépenses d'entretien et à la provision pour risque.

Une ligne prévoit également des indemnités liées aux opérations (servitude de rétention temporaire des eaux, travaux, boisement...).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Comme approuvé fin 2013, et afin de mener à bien les programmes d'investissement, une nouvelle augmentation de 4 % des cotisations sera nécessaire en 2018. A cela s'ajoute la cotisation spécifique pour l'animation de la CLE comme acté fin 2015, et celle liée à l'animation pédagogique actée fin 2016.

Collectivité	Pourcentage de population	Base du budget 2018	Contribution CLE	Contribution pédagogie	Total participation 2018
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	68,7%	477 840,00 €	20 599,00 €	24 032,00 €	522 471,00 €
Communauté de communes du Pays de Lumbres	18,8%	130 669,00 €	5 633,00 €	6 572,00 €	142 874,00 €
Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord	4,2%	29 564,00 €	1 273,00 €	1 486,00 €	32 323,00 €
Communauté de communes des Hauts de Flandre	4,1%	28 623,00 €	1 235,00 €	1 440,00 €	31 298,00 €
Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois	4,0%	27 497,00 €	1 185,00 €	1 383,00 €	30 065,00 €
Communauté de communes de Desvres-Samer	0,2%	1 734,00 €	75,00 €	87,00 €	1 896,00 €
Total		695 927,00 €	30 000,00 €	35 000,00 €	760 927,00 €

N.B :

1. Les contributions "CLE" et "pédagogie" sont forfaitaires.

2. La base du budget présente une évolution de 4 % par an pendant la durée du PAPI soit jusqu'à 2019. Cette augmentation n'est donc pas appliquée aux nouvelles missions (CLE et pédagogie).

A cela s'ajoute, pour les collectivités qui l'ont souhaité une participation volontaire sur certaines opérations en investissement (réduction de vulnérabilité).

Les partenaires institutionnels seront toujours sollicités pour des subventions sur chaque programme qui pourra les concerner.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2018, plusieurs champs d'inondation contrôlée devraient être réalisés, selon l'avancement des démarches foncières. Les fouilles archéologiques devraient se terminer. Les travaux de continuité écologiques au moulin de Mombreux seront terminés et 3 autres sites seront aménagés.

Les premiers outils de réduction de la vulnérabilité du bâti seront acquis et mis à disposition des habitants.

Le réaménagement des étangs piscicoles à Ouve-Wirquin sera terminé et les travaux pourront être menés sur l'ancienne pisciculture d'Assinghem à Wavrans-sur l'Aa.

Nous intervenons également sous forme de maîtrise d'ouvrage déléguée avec les collectivités du territoire.

Dans ce cadre, les premiers travaux de protection du centre-ville de Blendecques pourraient démarrer en 2018, en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la CAPSO. Il en est de même pour les travaux de rétention en amont du bassin versant avec la CCHPM.

Par ailleurs, les travaux d'hydraulique douce se poursuivent sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la CCHPM, et ceux avec la CCPL vont pouvoir démarrer.

Le budget prévoira également un renouvellement de matériel bureautique et informatique, et éventuellement l'acquisition de mobilier complémentaire pour les nouveaux locaux.

A la vue de l'arrivée de nouveaux effectifs sur place dans ces nouveaux locaux (animatrice CLE et personnel SYMVAHEM), un nouveau véhicule pourrait être acquis.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recherches de subventions adaptées à chaque programme d'investissement restent la base de travail.

Le SmageAa n'a **pas de dette en cours**. Des prêts relais seront engagés en 2018 sur les programmes de travaux.

Un emprunt à moyen ou long terme pourra également s'avérer nécessaire.

CONCLUSION

L'année 2018 sera marquée par une très forte augmentation des dépenses d'investissement notamment du fait des travaux du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues. La structure financière du SmageAa et les adhésions des collectivités sur la même base que négocié en 2012 le permettent. Elles permettent également la poursuite des autres programmes en parallèle.

La prise de compétence GEMAPI par les EPCI du territoire n'entraîne pas, globalement, de modification des missions du SmageAa. Toutefois, les modalités de transfert ou de délégation des compétences seront clarifiées, éventuellement par une modification des statuts du SmageAa, à l'issue de l'étude en cours.